

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

**ORDRE DU JOUR**

---

**SÉANCE 355  
Jeudi 17 octobre 2024**

**1. Points d'ordre général**

- Approbation du procès-verbal de la séance n°353 du 26 septembre 2024.
- La prochaine séance du CCLRFR se tiendra le 21 novembre

**2. Textes présentés pour avis**

**2.1. Projets de règlement ou de directive communautaires et projets de loi**

Sans objet

**2.2. Autres projets de texte**

2.2.1) Projet d'arrêté relatif à la possibilité d'établir des tarifs selon une table unique pour les contrats conclus dans les conditions prévues à l'article L. 911-1 du code de la sécurité sociale.

*Le projet vise à permettre aux entreprises d'assurance, aux institutions de prévoyance et unions et aux mutuelles d'établir des tarifs selon une table unique correspondant à la moyenne pondérée des tables de mortalité homologuées pour les contrats conclus dans les conditions prévues à l'article L. 911-1 du code de la sécurité sociale. Les codes des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale sont ainsi modifiés.*